



COMPTE RENDU

RENCONTRE DE QUARTIER CHÂTEAUGIRON (VENEFFLES - GRAND LAUNAY) - SAMEDI 27 JUIN 2026

QUESTION :

Pouvons-nous mandater un expert indépendant pour étudier la présence de mouches aux abords de la bergerie et préconiser des mesures adaptées ?

RÉPONSE :

1. Engagements de la Ville et expertises

Après plusieurs années d'amélioration, une recrudescence importante des nuisances est constatée cette saison. La municipalité s'est engagée à solliciter l'intervention d'un expert pour analyser la situation.

2. Mesures techniques et protocoles sur l'exploitation

Technique : L'ouverture des fenêtres de la chèvrerie pour laisser entrer les oiseaux prédateurs, n'est pas retenue en raison des risques sanitaires liés aux fientes pour les chèvres. L'installation de nids sur bâtiments publics (église, gîte Veneffles) pourrait permettre le retour d'oiseaux prédateurs (hirondelles, martinets).

Traitements en cours : B. Vettier, en lien avec les exploitants, suit l'application des protocoles (insecticide sur les murs et larvicide au sol).

Cheptel : La construction du 3^{ème} bâtiment n'a pas augmenté le nombre de bêtes (simple transfert de bâtiment pour améliorer la gestion sanitaire).

3. Dispositif de piégeage municipal

Bilan des pièges : 50 pièges ont été posés à partir du 20 avril 2026 avec un suivi bimensuel. Le constat est fait que l'installation devra être avancée au 20 mars pour les campagnes futures.

Ajustements : Des tests avec de nouveaux appâts sont lancés (semaine du 29 juin 2026) et un déplacement des pièges est envisagé.

4. Concertation et perspectives

J.-M. Lévêque va contacter les fournisseurs de produits pour identifier et échanger avec d'autres communes confrontées au même problème.

La municipalité s'engage à associer pleinement les habitants à l'ensemble de cette démarche.

Les élus ont été alertés sur l'impact potentiel de ces nuisances sur la valeur immobilière des habitations.

Une démarche est également en cours auprès de l'ISTAV (Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville).



QUESTION :

Implantation des BAV : Quels critères justifient le choix des emplacements, notamment rue de la Perrière où les riverains redoutent de fortes nuisances (odeurs, bruit, sécurité dans l'impasse) ?

RÉPONSE :

Le choix des sites est dicté par l'accessibilité géographique et les contraintes techniques des réseaux souterrains. L'installation a fait l'objet d'une réunion de concertation (élus, services, SMICTOM, riverains) après une suspension décidée au changement de mandature. Les habitants ont décidé de ne pas se rendre à cette rencontre. Ce qui a conduit à la mise en œuvre des BAV rue de la Perrière. Ce report a représenté un coût de 5 500 € pour la collectivité. Le collectif de riverains souhaite demander le déport des bornes vers le cimetière et s'engage à aider les personnes fragiles pour le transport de leurs déchets. La municipalité s'engage à revenir vers les habitants pour leur apporter un complément d'information.

QUESTION :

Sécurisation de la rue Saint-Médard (Veneffles) : cette voie étant devenue un axe de contournement, quels aménagements (types ralentisseurs) sont envisagés pour y sécuriser la circulation, à l'instar d'autres quartiers ?

RÉPONSE :

La municipalité partage avec les habitants, la nécessité de sécuriser la rue. La sécurisation de la rue Saint-Médard, du Champ Gayot et de la RD 234 (L'Omelette) sera ainsi traitée de manière intégrée dans le cadre d'une étude de circulation et de sécurisation globale à l'échelle de la commune. La RD 234 subit en effet une dégradation importante de sa structure, directement liée à une hausse drastique du trafic, qui est passé de 800 à 1 700 véhicules par jour. Les élus ont invité les riverains à faire un courrier à joindre à celui de la mairie pour demander au Conseil Départemental un aménagement de sécurisation, et une interdiction de poids lourds. Si les habitants souhaitent formuler des demandes d'aménagements spécifiques et de restriction du trafic des poids lourds auprès du Conseil Départemental, la collectivité attire l'attention sur deux points de vigilance majeurs :
- Le risque de report de trafic : Une interdiction des poids lourds sur cet axe risquerait d'engendrer un report de l'ensemble de la circulation du Grand Launay vers la voie de contournement située entre le Zéphyr et Univer. (Rennes Métropole a également demandé de fermer la voie à la circulation au niveau de l'Omelette).
- Les nuisances liées aux ralentisseurs : L'implantation de ralentisseurs en milieu urbain peut générer d'importantes nuisances sonores pour le voisinage, en particulier lors du passage d'engins agricoles, qui sont très présents sur le secteur de Veneffles.

QUESTION :

- La liaison douce en cours de préparation avec de gros travaux mi-juillet sera-t-elle opérationnelle pour la rentrée scolaire de nos enfants en septembre ?

RÉPONSE :

- Le passage inférieur sous la RD463 vers le centre-ville, ouvrira fin octobre. En ce qui concerne la liaison vers Univer, la première phase de travaux sera terminée en septembre. Par contre les travaux de finitions dans la ZAC privée ne seront réalisés qu'en phase 2 de la tranche 1, hiver 2027 - 2028. Le passage est carrossable, empierré, mais sans la couche de finition derrière la ferme du Grand Launay.



QUESTION :

- Des équipements styles jeux , city ou autres sont-ils prévus, ZAC du Grand Lauany ? Devrons-nous attendre les commercialisations des tranches 2 et 3 ?

RÉPONSE :

- Les travaux de finition de la ZAC privée (voirie définitive, éclairage, espaces verts, jeux et mobilier) sont prévus pour l'hiver 2027-2028 (phase 2 de la tranche 1). Ces aménagements seront finalisés une fois le gros œuvre de la quasi-totalité des habitations achevé.

QUESTION :

- Avez-vous une programmation des travaux d'accès via la D92 pour rendre le quartier plus accessible ?

RÉPONSE :

- Afin de sécuriser la circulation des riverains, l'accès des engins de chantier (individuels et collectifs) doit se faire uniquement par la RD234 (Avenue de la Roselière), l'accès depuis la RD92 leur étant strictement interdit. L'ouverture définitive des voies au sud de la ferme de la Gaudinais (rues et impasses de la Gaudinais, de la Cétoine Dorée, du Pique-Brune, du Lucane et du Grand Capricorne) n'interviendra qu'une fois leur gros œuvre achevé. À cette échéance, l'aménageur coupera la jonction vers les autres tranches de la ZAC.

QUESTION :

De futurs résidents s'installant en fin d'année impasse du Grand Capricorne (famille avec deux enfants de 3 et 6 ans) souhaitent savoir si la municipalité prévoit des aménagements sur la placette située au fond de l'impasse, le lotisseur ayant indiqué que rien n'était programmé à son niveau ?

RÉPONSE :

Cet espace est une aire de retournement sablée, elle intégrera des stationnements pour vélos ainsi que deux terrains de pétanque. À l'arrière, un parking de six places en terre-pierre sera aménagé.

QUESTION :

Serait-il envisageable d'étudier la mise en sens unique de la rue des Templiers, compte tenu de sa dangerosité actuelle lorsque la circulation s'effectue dans les deux sens ?

RÉPONSE :

Cette demande sera soumise à concertation avec les habitants afin de recueillir leur avis avant d'apporter une réponse définitive.

QUESTION :

Un manque d'entretien sur les trottoirs végétalisés engendre actuellement un développement de mousse qui rend le revêtement particulièrement glissant. Quelles mesures d'entretien régulier sont prévues pour sécuriser le cheminement des piétons ?

RÉPONSE :

La municipalité a bien connaissance de cette situation. Une recherche est actuellement en cours, en étroite collaboration avec les services techniques, afin d'identifier une solution adéquate et de sécuriser rapidement le cheminement des piétons.



QUESTION :

Le sens de charruage des champs ayant un impact sur les flux d'eau, comment agir pour limiter ce risque d'inondation ?

RÉPONSES :

Le curage des fossés accélère la vitesse des flux d'eau. Pour retenir l'eau efficacement et limiter les risques d'inondation, il est préconisé de privilégier la plantation de haies. Un rendez-vous avec l'exploitant et le propriétaire est prévu prochainement.

QUESTION :

- Est-ce que les rues Clos Médard, le Clos Bieux, Les cormiers seront concernées pour déposer ses poubelles aux BAV ?

RÉPONSE :

Non, ces voies ne sont pas concernées par ce dispositif. En tant que lieux-dits, le Clos Médard, le Clos Bieux et les Cormiers conservent leur organisation de collecte actuelle.

QUESTION :

Concernant l'allée cavalière, s'agit-il d'une priorité à droite et est-il prévu de mieux l'identifier au sol ou par un panneau ?

RÉPONSES :

Cette voie sera à court terme condamnée à la circulation automobile et exclusivement dédiée aux mobilités douces.

QUESTION :

Rue des Templiers : une habitante se plaint du manque de cohérence de la part des services de la ville concernant une demande sur l'utilisation de l'espace public du gîte pour stationner des campings cars lors d'un évènement familial. Les services ont répondu que le gîte et parking seraient fermés pour rénovation du gîte. L'habitante se plaint de ne pas avoir été informée clairement des possibilités.

RÉPONSE :

Cet espace de stationnement est strictement réservé aux utilisateurs du gîte et non au stationnement de camping-cars. Les travaux de rénovation du gîte de Veneffles démarrent en septembre.

QUESTION :

Rue Vasselot : un habitant fait part qu'un mur de soutènement aurait été abîmé lors de travaux des BAV

RÉPONSE :

Il s'agissait d'un talus et non d'un mur de soutènement. L'entreprise ayant réalisé les travaux a d'ores et déjà rapporté de la terre végétale pour remettre l'espace en état.

QUESTION :

- Un bout de terrain n'est pas tondu avec la présence de chardons. Demande d'intervenir rapidement et une fois avant l'hiver

RÉPONSE :

Cet espace est entretenu par broyage et non par tonte ; une intervention a d'ailleurs été réalisée il y a deux semaines. De plus, le chardon n'est plus considéré réglementairement comme une espèce nuisible.